



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20230925-1420-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2023
Date de mise en ligne : 6 octobre 2023

SG/NA

DECISION MUNICIPALE DM_2023_064

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23 (articles L 122-20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°23 de délégation générale du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2020 enregistrée par les Services Préfectoraux le 18 novembre 2020.

- DECIDE -

ARTICLE 1 : De passer un contrat de cession de prestation artistique avec la société « Eclozia Production » qui produira un spectacle intitulé « Evazio » dans le cadre du Noël du personnel.

Cette prestation se déroulera le dimanche 10 décembre 2023 de 15h à 16h.

ARTICLE 2 : Le montant global de cette prestation sera imputé au chapitre 011, article 6232 du budget principal de la Ville pour un montant de 4 310.50 €.

ARTICLE 3 : Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 03/10/2023

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**